



Rapport de la Commission des finances au Conseil communal de la Ville de Pully

Préavis No 11-2018 - Comptes année 2017

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Composée de Mmes et MM. Y. Baez (suppléante), J.-R. Chavan (suppléant), G. Cuche, A. Ganty, R. Golay (suppléant), C. Guillen, L. Jeanneret, J.-M. Marlétaz, A. Ogay, J. Pache (suppléant), A. Schranz, Ph. Slama et R. Pfister (président), la Commission des finances (Cofin) s'est réunie le 31 mai 2018 pour étudier le préavis no 11-2018. MM. J.-D. Briod, P. F. Clerc (suppléant) et M. Godart étaient excusés.

La Cofin tient à remercier M. le syndic Gil Reichen, M. le chef du Service des finances Claude-Alain Chuard et M. Valmir Haxhosaj de la fiduciaire BDO pour la qualité des informations fournies dans le préavis, ses annexes et les renseignements complémentaires donnés pendant la séance, à laquelle ont également assisté M. le secrétaire municipal Philippe Steiner et Mme Maria Parracho.

Etude du préavis

Résultat général

Après un exercice 2016 déficitaire, les comptes de la Commune bouclent à nouveau avec un excédent de revenus, de CHF 386'000.-. Par ailleurs, comme attendu, la dette consolidée croit d'une nouvelle tranche de CHF 10 mios.

La Cofin apprécie le fait que le budget soit, cette année encore, respecté dans les trois catégories de dépenses. Vis-à-vis des comptes 2016, l'embellie est due tant à des économies sur les charges qu'à des revenus supplémentaires.

Effectif du personnel

Il est encore en augmentation en 2017. Les 1,5 postes additionnels avaient été admis dans le cadre du budget 2017. La Cofin constate que la Municipalité est attentive à éviter tout excès.

Analyse des charges

Globalement, les charges maîtrisables sont en régression de 3,3 % par rapport au budget 2017 et de 2,1 % vis-à-vis des comptes 2016, notamment en raison d'un recul des achats de biens, services et marchandises de 5,0 % environ. Cet effort de la Municipalité est à saluer.

Les aides et subventions sont également en fort recul par rapport au budget et aux comptes, en grande partie parce que les contributions de la Fondation pour l'enseignement de la musique à l'École de musique de Pully ont été nettement supérieures aux prévisions.

Les charges non maîtrisables sont également inférieures au budget 2017 et aux comptes 2016, d'une part en raison d'économies substantielles sur les charges d'intérêts, mais aussi en raison d'un décompte final 2016 de la facture sociale beaucoup plus favorable que prévu. Ces deux éléments ont permis de compenser la forte hausse des amortissements de 2016 à 2017, hausse due au bouclage, en 2016, d'un volume particulièrement élevé de crédits à amortir.

Analyse des revenus

Alors que les impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques présentent une stabilité remarquable, il n'en va pas de même des impôts sur le bénéfice et le capital des personnes morales. Ces derniers reculent de 41,5 % vis-à-vis d'un budget 2017 trop optimiste, car ayant dû être établi sur la base de l'année très favorable 2015, et de 25,3 % par rapport aux comptes 2016. La chimère d'une sous-estimation volontaire des recettes fiscales est bien mise à mal.

Les impôts liés au marché immobilier sont nettement inférieurs aux prévisions. Grâce à un nombre de dossiers traités par l'ACI plus élevé en 2017 qu'en 2016, le produit de l'impôt sur les gains immobiliers est toutefois plus de 50 % plus élevé qu'en 2016.

Marge d'autofinancement et endettement

Après l'alerte de 2016, la marge d'autofinancement a repris un peu de hauteur en 2017. Avec CHF 5,8 mios, elle a représenté 52 % des investissements nets effectués, alors qu'un taux de 80 % est considéré comme normal. Le reste à financer par l'emprunt a donc atteint CHF 5,3 mios, ce qui explique l'augmentation de la dette consolidée de CHF 10 mios (avec, au passage, un accroissement du fonds de roulement de CHF 4,7 mios). Cette augmentation est actuellement sans douleur, vu le niveau très bas des taux d'intérêt. Les taux négatifs n'appartenant pas encore au passé, il n'est toutefois pas opportun non plus d'emprunter au-delà des besoins de trésorerie effectifs.

Comptes de la CISTEP

Ces comptes, qui prévoient une participation de Pully de CHF 103'949.30, n'appellent pas de commentaire. L'étude comparative entre la mise à jour de la STEP de Pully (micropolluants) et le rattachement complet de Pully à la STEP de Lausanne est toujours en cours.

Conclusion

Le souci majeur n'est donc actuellement pas la dette, mais plutôt l'équilibre futur du compte de fonctionnement. Dès 2019, celui-ci sera fortement grevé par les premiers effets de la RIEIII et par la péjoration, pour Pully, de la péréquation financière cantonale. La préparation du budget 2019 sera très délicate et les ambitions en matière d'investissements devront rester mesurées.

La Commission des finances, à l'unanimité de ses 10 membres votants présents, recommande au Conseil Communal, conformément au préavis 11-2018 et au rapport de l'organe de révision,

1. d'approuver les comptes 2017 et de donner décharge aux organes responsables ;
2. d'approuver les comptes 2017 de la Commission intercommunale de la STEP de Lausanne (CISTEP).

Pully, le 4 juin 2018

Pour la Commission des finances :



Richard Pfister, président